



Le travail à temps partagé : Une organisation du travail de plus en plus attractive.

Le baromètre 2016 du travail à temps partagé révèle que * :

- 96% de ceux qui l'ont déjà adoptée souhaitent prolonger l'expérience *.
- 86 % des professionnels à temps partagé sont des cadres dirigeants et 59 % ont un statut d'indépendant *.
- 74% des professionnels du temps partagé interrogés ont choisi cette opportunité pour travailler « autrement » et préserver l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle *.

* : Source baromètre 2016 du travail à temps partagé organisé par le Portail du temps partagé en partenariat avec FINAXIM.

Finaxim, 1er réseau national d'experts en temps partagé :

Le réseau national Finaxim, leader français depuis 17 ans de l'externalisation des fonctions RH, finance, informatique, marketing digital et achats de l'entreprise en temps partagé, vient de participer avec le « Portail du Temps Partagé » à la réalisation du 2ème baromètre national dont les résultats démontrent que de plus en plus de filières métiers sont aujourd'hui concernées par cette nouvelle organisation de travail. Le travail à temps partagé, initialement réservé aux fonctions RH et DAF évolue et touche aujourd'hui de nouvelles professions comme les directeurs marketing digitaux, les directeurs achats ou les directeurs commerciaux.

Les trois atouts majeurs du temps partagé selon Finaxim :

Diversité, épanouissement et catalyseur de carrière professionnelle

1/ Le travail en temps partagé permet une grande diversité d'expériences professionnelles, qui explique l'attractivité de cette forme d'emploi

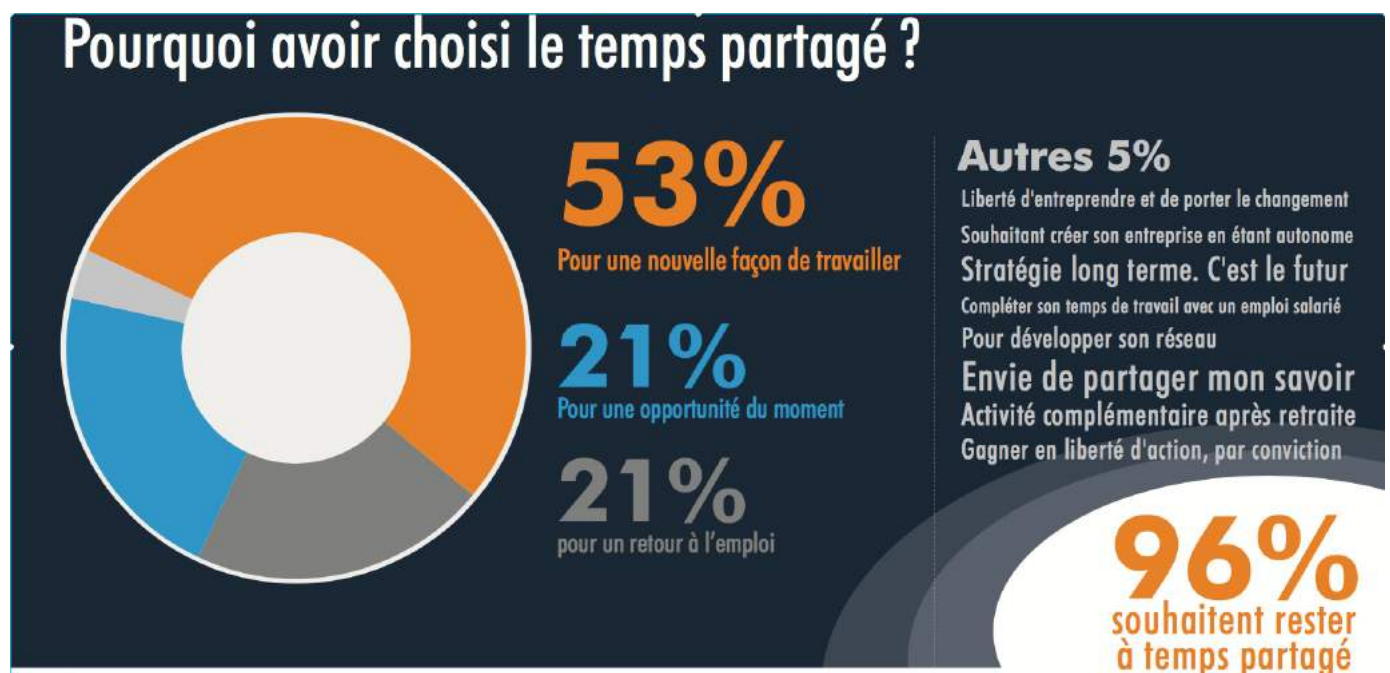
« Les résultats du baromètre illustrent la variété des missions et des univers professionnels couverts. Le travail en temps partagé offre la possibilité d'exprimer son métier au sein d'entreprises de tailles différentes, des start-up aux ETI en passant par les PME qui présentent des populations et des problématiques variées. Cette diversité sans routine professionnelle possible explique l'engouement pour cette forme de travail chez les cadres et les salariés » **constate Emmanuel de Prémont, Président du Groupe Finaxim et partenaire officiel du Portail du temps partagé.**

2/ Le temps partagé présente des avantages pour les professionnels experts mais également pour les entreprises

« La richesse et la diversité du travail en temps partagé concerne également les entreprises. Elles sont souvent séduites par la flexibilité qu'il représente et par la séniorité des profils des experts qu'elles ne pourraient pas s'offrir pour un travail à temps plein. » **Stéphane Astruc, Directeur du réseau Finaxim.**

3/ Le travail en temps partagé : une seconde vie dans une carrière professionnelle

« La carrière d'un cadre comporte désormais souvent des périodes d'activité sous statut non salarié. Le travail à temps partagé à titre indépendant peut représenter une opportunité et le moyen de valoriser un savoir-faire. Si l'on prend en compte la perméabilité des univers salarié et non-salarié c'est une définition plus large de la carrière professionnelle qu'il faut envisager qui n'est pas conditionnée par le statut sous lequel on intervient. Le monde du travail est invité à s'affranchir d'une légitimité exclusive qui serait conférée au seul salariat. » **souligne Emmanuel de Prémont, Président du Groupe Finaxim**



Le travail en temps partagé est aujourd'hui en marche et répond à de nombreux besoins de PME, ETI et start-up. Il attire chaque jour de plus en plus de cadres qui aspirent à plus de diversité et d'autonomie professionnelle, tel qu'en témoigne le deuxième baromètre du travail en temps partagé.

Les avantages pour le professionnel ...



Source : Le baromètre 2016 du travail à temps partagé / www.le-portail-du-temps-partage.fr

Le service presse de Finaxim se tient à votre disposition pour tous commentaires sur le baromètre, ou pour tous reportages sur le travail en temps partagé issus des missions de son réseau.

Il reste attentif à toutes demandes d'interviews de porte-parole Finaxim, ou d'entreprises clientes utilisant ses experts.

ANNEXE / RESULTAT DU 2EME BAROMETRE DU TEMPS PARTAGE



Demande d'interviews porte-parole Finaxim :
Agence Mlle PITCH -Magali Faget
magali.faget@mllle-pitch.com - Tél 06 43 47 46 51

A propos de Finaxim, leader du temps partagé en France.

Créé en 2000 Finaxim compte aujourd'hui une centaine d'intervenants répartis sur 50 bureaux, il est présent sur 9 régions (Ile-de France, Auvergne-Rhône-Alpes, PACA, Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Normandie, Bretagne, Bourgogne-Franche Comté, Midi-Pyrénées). Le réseau génère environ 350 missions par an en temps partagé pour un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 7 millions d'euros. Finaxim intervient également en management de transition, recrutement, externalisation de la paye, conseil, formation et accompagnement individuel et collectif des salariés.

Plus d'infos sur : www.finaxim.fr